ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

MORALE

Massé, Raymond Département Anthropologie, Université Laval, Canada

Date de publication : 2016-09-01

DOI: https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.019

Voir d'autres entrées dans le dictionnaire

Dans toutes les sociétés, à toutes les époques, l'homme porte des jugements de valeurs sur des pratiques individuelles ou collectives qu'il estimera bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, honorables ou déshonorantes, vertueuses ou vicieuses, honnêtes ou malhonnêtes. Il pourra s'agir de ses propres comportements, de ceux d'autres membres de sa société ou ceux d'autres sociétés. La morale réfère alors aux conceptions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'acceptable et du répréhensible, à ce qui est noble ou infâme, louable ou blâmable dans ces comportements humains. Elle réfère en fait à l'ensemble des normes et des règles qui serviront de balises permettant à l'individu de transposer ces conceptions idéalisées dans des pratiques morales (Massé 2015). Ces jugements seront construits à partir de la perception du non respect de normes relevant tantôt de lois divines et de prescriptions ou d'interdits religieux, tantôt de conventions proprement sociales ou de principes séculiers liés à la conception de la nature humaine. Toutes les normes sociales ne sont pas des normes morales (même si l'inverse est vrai). Certaines normes sociales régissant les interactions au sein d'une société se mueront en normes morales dès lors que des valeurs fondamentales (ex. : justice, honnêteté, sincérité, responsabilité, respect de la vie) seront en cause. La morale n'est donc pas confinée au champ du religieux.

Si les pères de l'anthropologie de la fin du XIXe siècle tel Edward Taylor et James Frazer niaient toute aptitude à la pensée morale chez les peuples « primitifs » animistes, réservant la morale aux cultures reposant sur le monothéisme (seules jugées aptes à développer de véritables systèmes moraux), Émile Durkheim et Lucien Lévy-Bruhl resitueront la morale dans le champ du social. Les moralités sont dès lors considérées comme des produits des interactions sociales telles qu'elles sont incarnées dans la culture. Ainsi, pour Durkheim, les faits moraux sont parties intégrantes de tous les autres domaines sociaux (ex. religion, parenté, économie).

ISSN: 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2020. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Citer cette entrée : Massé, Raymond (2016-09-01), Morale. Anthropen. https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.019

Pour agir moralement, il faut agir d'après les fins de la société et au nom de la cohésion sociale. Après avoir documenté la pluralité des morales, soulevé la question du relativisme et redéfini les faits moraux comme faits sociaux, l'anthropologie défendra l'idée qu' « il n'y a pas de peuple qui n'ait sa morale » (Durkheim, 2005[1903]), voire que l'homme, dans toutes les sociétés, est fondamentalement un philosophe apte au jugement et au raisonnement moral (Radin, 1957[1927]).

Dans la foulée de la « science des mœurs » à laquelle Lucien Lévy-Bruhl (1903) convie la discipline, il est suggéré (Edel et Edel, 1968) que la morale étudiée par l'anthropologie recouvre l'étude :

« des règles choisies pour enjoindre et interdire (c'est-à-dire un ensemble de commandements), des traits de caractères valorisés ou à éviter (vertus et vices); des buts et de moyens (idéaux et valeurs instrumentales); un concept englobant de communauté morale et un ensemble de qualifications définissant une personne responsable; une sélection plus ou moins précise de termes et de règles linguistiques du discours moral; [...] et, impliqués dans tous ces éléments, certaines perspectives existentielles et visions de l'homme, de ses outils, de sa place dans la nature, de la condition humaine » (Edel 1962 : 69).

L'analyse descriptive comparative devrait alors cohabiter avec un souci pour la recherche de possibles universaux moraux (Linton 1952; Hatch 1983), alors que d'autres souligneront les limites et les dangers d'un relativisme moral radical (Macklin 1999).

Si la morale se décline en autant de variantes qu'il existe de cultures, l'anthropologie n'en reconnaît pas moins divers types de morales à l'intérieur de chaque société. En particulier, l'individu évolue au carrefour de morales institutionnelles et d'une morale de sens commun. Les morales institutionnelles sont celles qui offrent des systèmes explicites de normes morales. Celles des grandes religions en sont les prototypes avec des règles et des normes à respecter et des vertus à promouvoir. Celles proposées, ailleurs, par les autorités religieuses et politiques, ou indirectement à travers les vertus des héros traditionnels ou de certaines divinités, en sont d'autres exemples. Tout comme, d'ailleurs, les morales véhiculées par les institutions publiques nationales ou internationales ou les corporations professionnelles, généralement sous la forme de codes de déontologie ou de codes d'éthique. Toutefois, l'intérêt de l'anthropologie se porte tout autant sur la morale vécue au quotidien, ce que Mikael Lambek désigne comme l'« éthique ordinaire » soit une éthique « relativement tacite, plus ancrée dans les accords communs que dans la règle, dans la pratique plutôt que dans la connaissance ou les croyances, et survenant sans attirer l'attention sur elle » (Lambek, 2010 : 2). Cette morale ordinaire n'est pas qu'une question de règles et des normes à suivre, d'analyse rationnelle de ce qui est bien ou mal. Elle s'exprime aussi sous forme d'une morale de sens commun, soit un habitus qui permet à l'individu d'agir la plupart du temps de façon moralement appropriée sans analyse éthique préalable de leurs pratiques ou décisions. Elle constitue une forme de morale incorporée que Jarret Zigon définit comme un ensemble de « dispositions incorporées [déterminant] un mode quotidien d'être au monde pour l'individu » (Zigon, 2008 : 164).

ISSN: 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2020. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

L'anthropologie contemporaine de la morale a pris ses distances avec plusieurs des postulats classiques de l'anthropologie culturaliste (Massé 2015). Notons d'abord un premier postulat empiriste qui faisait de la morale un ensemble fini, stable, saisissable empiriquement à travers ses principaux fondements (normes, valeurs, vertus). Ensuite, un postulat rationaliste qui la ramenait à un système cohérent de normes à travers lequel évolue l'individu doté d'une capacité de raisonnement moral. L'anthropologie de l'éthique (voir entrée « éthique »), analysera tout particulièrement la place de la liberté, de l'agentivité et de l'esprit critique dans la définition des postures morales. Le postulat, encore, voulant que la morale ait une influence directe sur l'individu sans interférences avec les facteurs sociaux et politiques (la morale n'est pas qu'un fait de culture). Et surtout, le postulat essentialiste voulant que tous les membres d'une société adhèrent, indifféremment, à ce système de normes morales. Rejetant ces postulats, la morale est aujourd'hui considérée comme un ensemble de normes et de règles en évolution constante au travers desquelles l'individu navigue et négocie une position morale adaptée aux divers contextes et circonstances. Surtout, la morale est abordée comme lieu de pouvoir. Dans toute société, elle est promue par certains groupes d'intérêt (par exemple religieux, sexuels, de classe, ethniques). L'anthropologie de la morale s'intéressera ainsi aux usages sociaux et politiques de la morale. Bref, une anthropologie des moralités devra s'intéresser tout autant à l'identification de ceux qui la définissent et s'assurent de l'application, qu'à l'analyse de la distribution sociale (inégalitaire) des interdits, des responsabilités et de l'application des règles morales aux diverses catégories sociales (Howel 1997).

Références

Durkheim, E. (2005)[1903], «Introduction», in *L'Éducation morale*, Paris, Éditions Fabert, p.31-46.

Edel, A. (1962), «Anthropology and Ethics in Common Focus», *Journal of the Royal Anthropological Institute*, n°92, p.55-92. https://doi.org/10.2307/2844321

Edel, M. et A. Edel (1968)[1959], *Anthropology and Ethics*, Springfield, Charles C. Thomas Publ. (réédité en 2000 sous le titre *Anthropology and Ethics: The Quest for Moral Understanding*, Londres, Transaction Publishers). https://doi.org/10.4324/9781315082264

Hatch, E. (1983), *Culture and Morality: The Relativity of Values in Anthropology*, Oxford, Oxford University press.

Howell, S. (1997) (dir.), *The Ethnography or Moralities*, Londes et New York, Routledge et European Association of Social Anthropology.

Lambek, M. (2010) (dir.), *Ordinary Ethics. Anthropology, Language, and Action*, New York, Fordham University Press. https://www.jstor.org/stable/j.ctt13x07p9

ISSN: 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2020. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Linton, R. (1952) «Universal Ethical Principles: an Anthropological View», in R.N. Anshen (dir.), *Moral Principles of Action: Man's Ethical Imperative*, New York et Londres, Harper, p.645-661.

Macklin, R. (1999), *Against Relativism. Cultural Diversity and the Search for Ethical Universals in Medicine*, New York et Oxford, Oxford University Press.

Massé, R. (2015), *Anthropologie de la morale et de l'éthique*, Québec, Presses de l'Université Laval. https://www.pulaval.com/produit/anthropologie-de-la-morale-et-de-lethique

Radin, P. (1957)[1927], *Primitive Man as Philosopher*, New York et Londres, D. Appleton and Co.

Zigon, J. (2008), *Morality. An Anthropological Perspective*, New-York, Berg. https://www.bloomsbury.com/uk/morality-9781845206598/

ISSN: 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2020. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/